INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 JANVIER 2026

Lundi le 19 janvier 2026
À compter de 17 h
Salle des délibérations du conseil municipal
6, rue de l'Église, Sainte-Thérèse

Les membres du conseil municipal présents sont :

Christian Charron	Maire

CONSEILLERS(ÈRES)	DISTRICTS
Armando Melo	Blanchard
Héloïse Bélanger	Chapleau
Barbara Morin	De Sève
Michel Milette	Ducharme
Katherine Vézina	Lonergan
Johane Michaud	Marie-Thérèse

formant quorum et siégeant sous la présidence de son Honneur Monsieur le Maire Christian Charron.

CONSEILLERS(ÈRES) ABSENTS(ES)	DISTRICTS
Jacynthe Prince	Morris
Mylène Morissette	Verschelden

Assistent également à la séance ordinaire du conseil :

Philippe Huot	Greffier
Christian Schryburt	Directeur général

Monsieur le Maire constate le quorum et ouvre la séance à 17 h 11.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

1.- OUVERTURE

Note au lecteur

- *Le maire ou toute personne qui préside une séance du conseil a droit de voter mais n'est pas tenue de le faire; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q. c. E-2.2). Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution tient compte de ces paramètres. Une mention spéciale sera donc ajoutée pour signaler l'expression du vote du maire ou du président de la séance, le cas échéant.*

- *Le présent procès-verbal reflète les décisions administratives adoptées par le conseil municipal de la Ville de Sainte-Thérèse lors de la séance publique dont la date est dévoilée au début dudit procès-verbal. Le lecteur doit toutefois être avisé qu'en vertu des dispositions contenues à la Loi sur les cités et villes, ce procès-verbal doit faire l'objet d'une approbation finale, laquelle est délivrée par décision du conseil municipal, lors de sa séance suivante.*

Philippe Huot
Greffier du conseil municipal

RÉSOLUTION 2026-52

1.2

Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Mme la Conseillère Katherine Vézina appuyée par M. le Conseiller Armando Melo, il est résolu:

- **QUE** l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire tel que rédigé sur les copies remises aux membres du conseil soit et est adopté.

2.- PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

2.1

Première période de questions

Monsieur le Maire invite, conformément à la loi, les personnes présentes à poser des questions.

Note du greffier

Les textes exposés à la section "PÉRIODE DE QUESTIONS" ci-après ne résument que succinctement les sujets énoncés par les personnes ayant adressé une question au conseil municipal ainsi que les noms de ces dernières. La majorité des séances publiques du conseil municipal peuvent être visionnées à partir du site internet de la Ville de Sainte-Thérèse à l'adresse www.sainte-therese.ca.

Philippe Huot
Greffier du conseil municipal

M. Benoit Granger : - Monsieur demande si les séances extraordinaires peuvent être tenues plus tard qu'à 17 h ?

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

3.- RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

3.1

Adoption du projet de règlement 1200-92 (P-2) N.S. – modifiant la grille C-355 pour permettre l'usage C4-01-04 - École de formation

RÉSOLUTION 2026-53

ATTENDU l'avis de motion (avis de présentation) donné à la séance ordinaire du 12 janvier 2026 par Mme la Conseillère Héloïse Bélanger et le dépôt du projet de règlement 1200 92 (P-1) N.S. à cette même séance ;

ATTENDU l'assemblée de consultation tenue le 19 janvier 2026 relativement audit projet de règlement 1200-92 (P-1) N.S. ;

Sur proposition de Mme la Conseillère Héloïse Bélanger appuyée par Mme la Conseillère Johane Michaud, il est résolu:

- **QUE** le projet de règlement numéro 1200-92 (P-2) N.S. ayant pour objet d'amender le règlement de zonage 1200 N.S pour permettre l'usage C4-01-04 (École de formation) dans la zone C-355, soit et est adopté ;

- **QUE** ce projet soit présenté aux personnes intéressées ayant droit de signer une demande d'approbation référendaire et qu'un avis public invitant ces personnes à présenter une demande soit et est diffusé.

Adoptée à l'unanimité.

3.2

Adoption du règlement 1363 N.S. – taxation et compensations pour l'exercice financier 2026

RÉSOLUTION 2026-54

ATTENDU l'avis de motion (avis de présentation) donné à la séance du 8 décembre 2025 par M. le Conseiller Armando Melo et le dépôt du projet de règlement 1363 N.S. à cette même séance ;

ATTENDU la modification mineure apportée au projet de règlement, afin de retenir, à l'article 10, le texte de la proposition #2 telle que révisée et présentée aux membres du conseil ;

Sur proposition de M. le Conseiller Armando Melo appuyée par Mme la Conseillère Héloïse Bélanger, il est résolu:

- **QUE** le règlement 1363 N.S. décrétant l'imposition d'une variété de taux de taxation et de compensations pour l'exercice financier 2026 sur le territoire de la ville de Sainte-Thérèse, soit et est adopté ;

- **QUE** la présente résolution abroge et remplace la résolution numéro 2026-009 adoptée lors de la séance du 12 janvier 2026.

Adoptée à l'unanimité.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DJ GREFFIER

4.- GESTION DU TERRITOIRE

RÉSOLUTION 2026-55

4.1

Dépôt d'un procès-verbal partiel du Comité consultatif d'urbanisme du 13 janvier 2026

Le conseil municipal prend acte des recommandations, avis et rapports contenus au procès-verbal partiel de la réunion du 13 janvier 2026 du Comité consultatif d'urbanisme tel que rédigé sur les copies remises aux membres du conseil le 16 janvier 2026.

RÉSOLUTION 2026-56

4.2

PIIA 2026-00009 – Affichage au 12, rue Turgeon (Regain de vie)

ATTENDU les objectif et les critères contenus au règlement 1205 N.S. sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

ATTENDU les demandes soumises à ce règlement reçues par le Service de l'urbanisme et du développement durable ;

ATTENDU les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme du 13 janvier 2026 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le Conseiller Michel Milette appuyée par Mme la Conseillère Katherine Vézina, il est résolu:

- **QUE** le conseil municipal approuve le projet suivant :

PIIA 2026-00009 - Affichage au 12, rue Turgeon (Regain de vie), parce que les proportions et le style de l'enseigne proposée sont sobres et s'intègrent bien au bâtiment (affichage, objectif 1).

Adoptée à l'unanimité.

5.- ADJUDICATION CONTRACTUELLE

6.- FINANCES

7.- RESSOURCES HUMAINES

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

8.- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

9.- SERVICES TECHNIQUES - TRAVAUX PUBLICS

10.- ARTS, CULTURE, SPORTS ET LOISIRS COMMUNAUTAIRES

11.- SÉCURITÉ PUBLIQUE

12.- COMMUNICATION DU CONSEIL MUNICIPAL

13.- AFFAIRES NOUVELLES

14.- DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

14.1

Deuxième période de questions

Monsieur le Maire invite, conformément à la loi, les personnes présentes à poser des questions.

Note du greffier

Les textes exposés à la section "PÉRIODE DE QUESTIONS" ci-après ne résument que succinctement les sujets énoncés par les personnes ayant adressé une question au conseil municipal ainsi que les noms de ces dernières. La majorité des séances publiques du conseil municipal peuvent être visionnées à partir du site internet de la Ville de Sainte-Thérèse à l'adresse www.sainte-therese.ca.

Philippe Huot
Greffier du conseil municipal

M. François Gagnon : - Monsieur s'interroge sur l'avancement des négociations avec le Service de sécurité incendie ?

- Il demande s'il peut y avoir une Régie intermunicipale incendie ?

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

15.- LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 2026-57

15.1

Levée de la séance

Sur proposition de M. le Conseiller Armando Melo appuyée par Mme la Conseillère Katherine Vézina, il est résolu:

- **QUE** la présente séance soit et est levée à 17 h 21.

SIGNATURES D'APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, nous attestons, en notre qualité de maire et de greffier que le conseil municipal a approuvé le présent procès-verbal lors de la séance suivante.

_____ _____

M. Christian Charron, maire Date

_____ _____

M. Philippe Huot Date
Greffier de la Ville

COPIE VIDIMÉE

GREFFIER - VILLE DE SAINTE-THÉRÈSE

2026-01-20

DATE